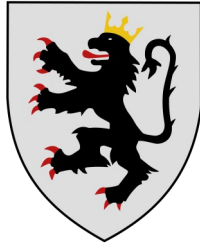
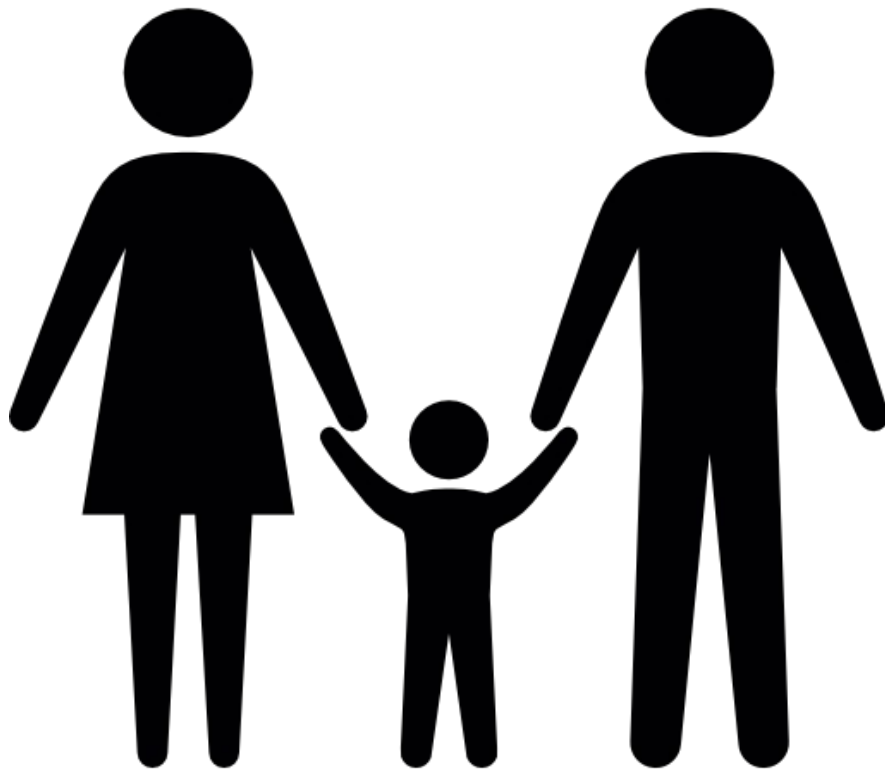


Ville de Maing



NOTICE D'UTILISATION / REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT



PORTAIL FAMILLE

Mise à jour : Septembre 2018

Comment m'inscrire pour réserver en ligne la cantine scolaire ou le centre de loisirs ?

ETAPE 1

FICHE FAMILLE pour la déclaration

Vous devez inscrire votre famille à l'aide du formulaire « FICHE FAMILLE » disponible sur le site de la commune de Maing rubrique « portailfamille ».

<http://www.maing.fr/portailfamille/>

Il vous sera demandé d'enregistrer vos coordonnées personnelles :

- nom
- prénom
- date de naissance
- adresse
- numéros de téléphone
- numéro d'allocataire CAF
- et surtout **l'adresse mail indispensable** qui servira de login d'accès à l'application en ligne « portail city » ainsi que pour toute communication concernant la gestion cantine / ALSH / garderie.

FICHE FAMILLE - ETAPE 1
les champs obligatoires sont annoncés par des astérisques.

REPRESENTANT LEGALE EN TANT PARENT 1 OU TUTEUR(RICE)	PARENT 2 / CONJOINT(E)
Nom (*) : <input type="text"/>	Nom : <input type="text"/>
Prénom (*) : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>
Sexe : <input checked="" type="radio"/> MASCULIN <input type="radio"/> FEMININ	Sexe : <input checked="" type="radio"/> MASCULIN <input type="radio"/> FEMININ
Date de naissance(*) : Jour Mois Année	Date de naissance: Jour Mois Année
Adresse (*) : <input type="text"/>	Adresse : <input type="text"/>
Cp (*) : <input type="text"/>	Cp : <input type="text"/>
Ville (*) : <input type="text"/>	Ville : <input type="text"/>
Tel perso (*) : <input type="text"/>	Tel perso : <input type="text"/>
Tel travail : <input type="text"/>	Tel travail : <input type="text"/>

Adresse mail pour accès sur le site portail famille (*) :

N°Allocataire CAF (*) :

Quotient Familial (*) :

Nombre d'enfant (*) : 1

Vous devrez remplir une fiche enfant **pour chaque enfant** qui participera aux services périscolaires de cantine, centre de loisirs et garderie.

ENFANT 1

Nom de l'enfant : Date de Naissance : Jour Mois Année

Prénom de l'enfant : Lieu de Naissance :

VOTRE ENFANT 1 FRÉQUENTERA

La garderie périscolaire La cantine scolaire L'Alsh

Etablissement Scolaire : **EXTERIEUR**
ECOLE MATERNELLE DU CENTRE
ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE VANDERBECQ

ENFANT 2

Nom de l'enfant : Date de Naissance : Jour Mois Année

Prénom de l'enfant : Lieu de Naissance :

VOTRE ENFANT 2 FRÉQUENTERA

La garderie périscolaire La cantine scolaire L'Alsh

Etablissement Scolaire : **EXTERIEUR**

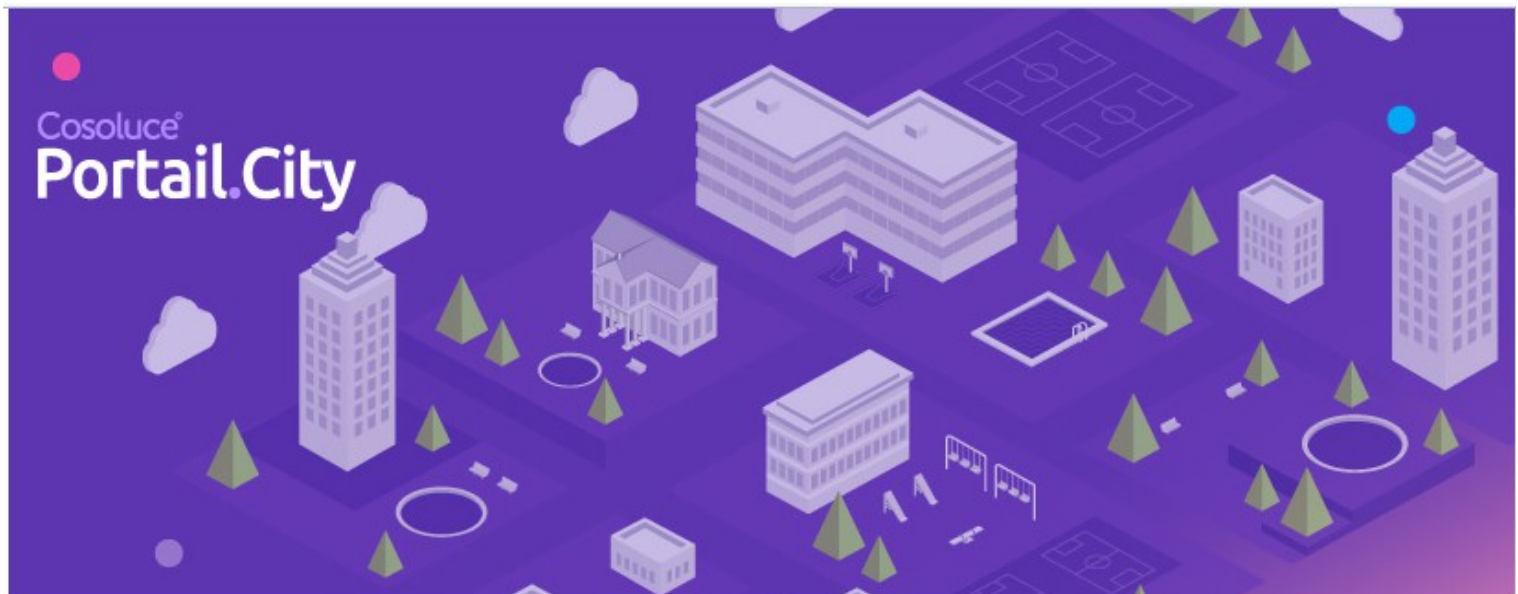
Si vous ne l'avez pas déjà fait précédemment, nous vous demandons de nous transmettre par mail (portailfamille@maing.fr) ou de déposer à l'accueil de la mairie :

- l'attestation de quotient familial (en cas d'absence de ce document le tarif le plus élevé de la catégorie – mangeois/extérieur – sera appliqué)
- la fiche sanitaire (une fiche par enfant)
- la fiche autorisations diverses (une fiche par enfant)

PORTAIL City pour la réservation

Une fois votre dossier déclaré complet et validé par le service éducation, l'enregistrement de votre demande d'inscription vous sera confirmé par un mail de noreply@cosoluce.fr, il vous faudra alors activer votre compte et créer votre mot de passe.

Voici l'exemple de mail de confirmation :



Cosoluce[®]
Portail.City

Bienvenue sur Portail.city

Vous venez de vous inscrire sur Portail.city.

Afin de valider votre mail veuillez cliquer ici :

[Valider l'adresse électronique](#)

Si le lien ne fonctionne pas, copier coller l'url suivante dans votre navigateur : <https://www.kanopy.city/59-Mainq/Portail.Enfance/Authentication.html?keyMail=8d378d6ac3b448dcb12aa4596749c1&external=False>

Portail.city, une solution ©Cosoluce

ETAPE 2

Navigateurs conseillés à utiliser : Google chrome et Firefox



ATTENTION LE SITE N'EST PAS COMPATIBLE SOUS INTERNET EXPLORER



Vous êtes inscrit, vous allez pouvoir réserver, annuler ou consulter en ligne les prestations de cantine et ALSH.

La Réservation / Consultation en ligne peut se faire via le site internet : www.maing.fr/portailfamille OU sur votre smartphone via une application téléchargeable.

Bienvenue sur Portail Enfance

Une solution intuitive au service
des administrés par Cosoluce

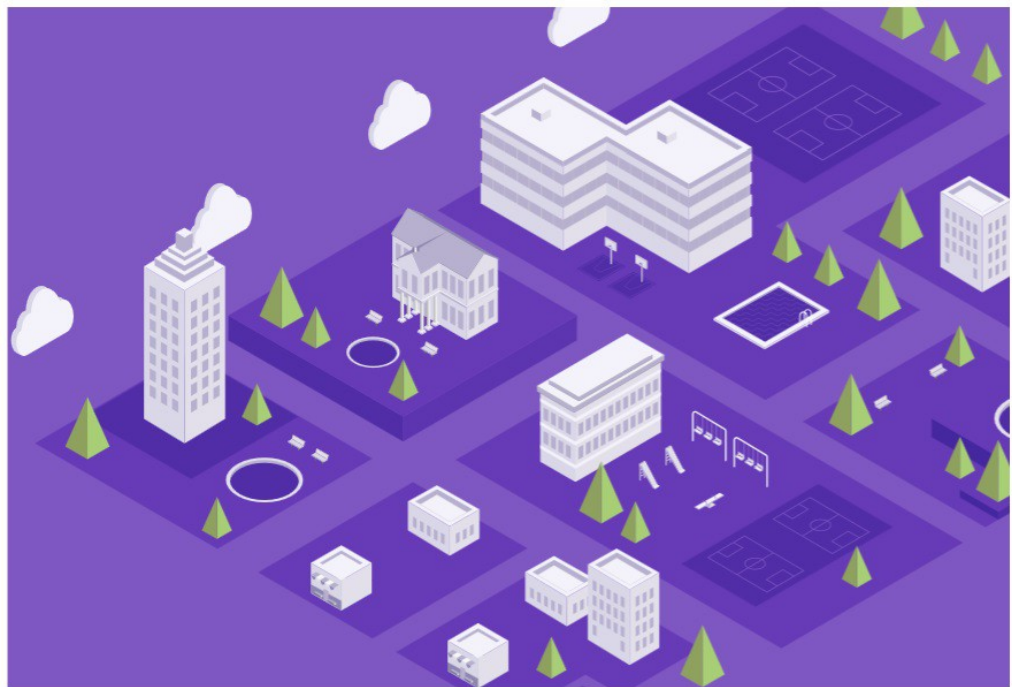
E-Mail

Mot de passe

CONNEXION

INSCRIPTION

[MOT DE PASSE OUBLIÉ ?](#)

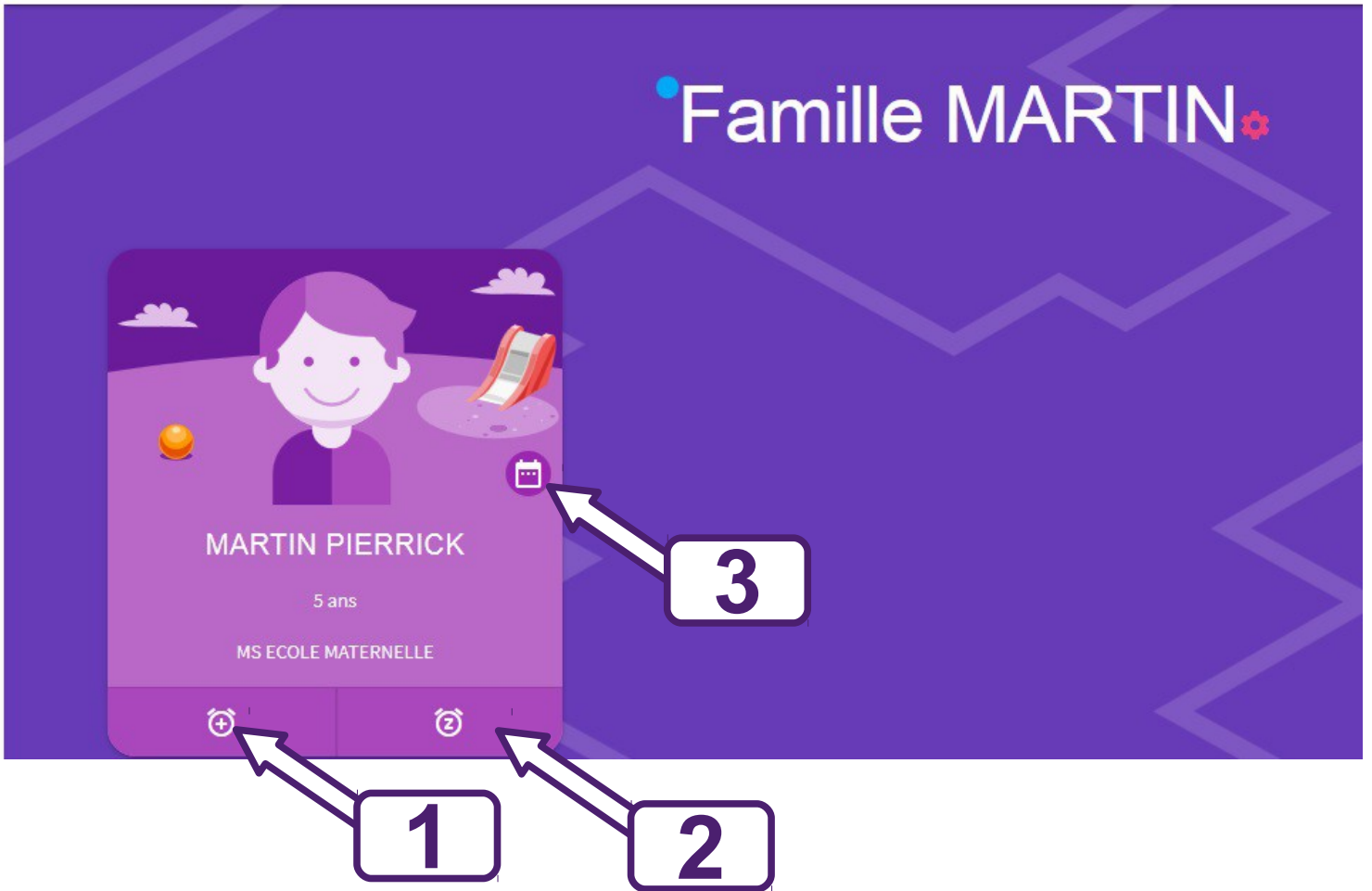


Cliquez sur le bouton « connexion » après avoir rempli l'adresse mail et le mot de passe

Si vous avez oublié le mot de passe, cliquez sur le bouton « mot de passe oublié ? », un nouveau mot de passe vous sera envoyé par mail

Voici la page accueil de la famille, vous pourrez accéder à 3 modules :

☰ Famille MARTIN



1

Une réservation de date à date

2

Déclaration d'absence de votre enfant

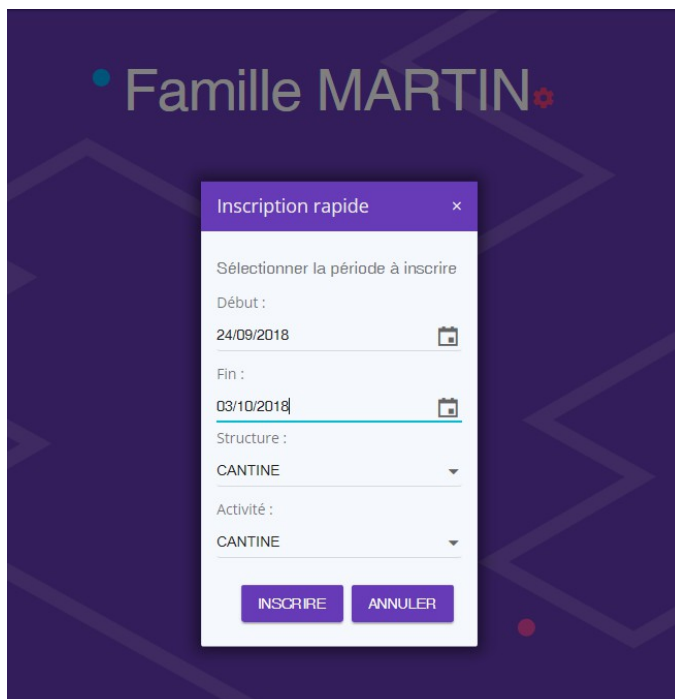
3

Planning Consultation / Réservation / Annulation

1 Une réservation de date à date

En cliquant sur ce bouton, vous accédez à la saisie rapide des inscriptions. Cet outil est très utile si vous inscrivez votre enfant sur une période continue : pour une ou plusieurs semaines, au mois, à l'année.

Saisir une date de début et une date de fin d'inscription puis cliquer sur inscrire.



The screenshot shows a mobile application interface for 'Famille MARTIN'. A modal window titled 'Inscription rapide' is open, allowing for quick registration. The form includes the following fields and options:

- Sélectionner la période à inscrire**
- Début :** 24/09/2018 (with a calendar icon)
- Fin :** 03/10/2018 (with a calendar icon)
- Structure :** CANTINE (dropdown menu)
- Activité :** CANTINE (dropdown menu)
- Buttons:** INSCRIRE and ANNULER

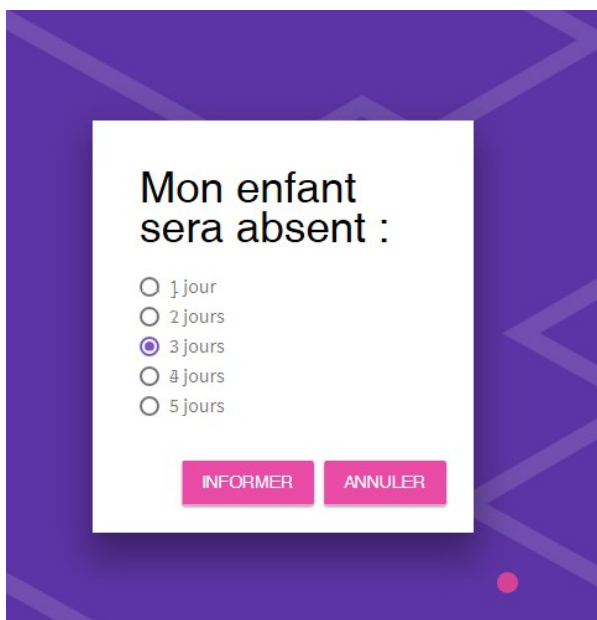
2 Déclaration d'absence de votre enfant

Il s'agit d'un formulaire de déclaration d'absence de votre enfant (attention le justificatif devra toujours être transmis par mail portailfamille@maing.fr ou déposé en mairie).

En cliquant sur ce bouton, vous accédez à la saisie des absences pour raison médicale de votre enfant. Vous pouvez déclarer une absence de 5 jours maximum. *Pour une absence plus longue, il vous faudra prévenir le service SERVICE EDUCATION ET LOISIRS par mail portailfamille@maing.fr ou l'accueil de la mairie 0327244639.*

Cocher le nombre de jour(s) d'absence à partir du jour de saisie et **ne pas oublier d'envoyer par mail ou de déposer le justificatif en mairie.**

Les réservations de repas pendant cette période de maladie ne vous seront pas facturées.



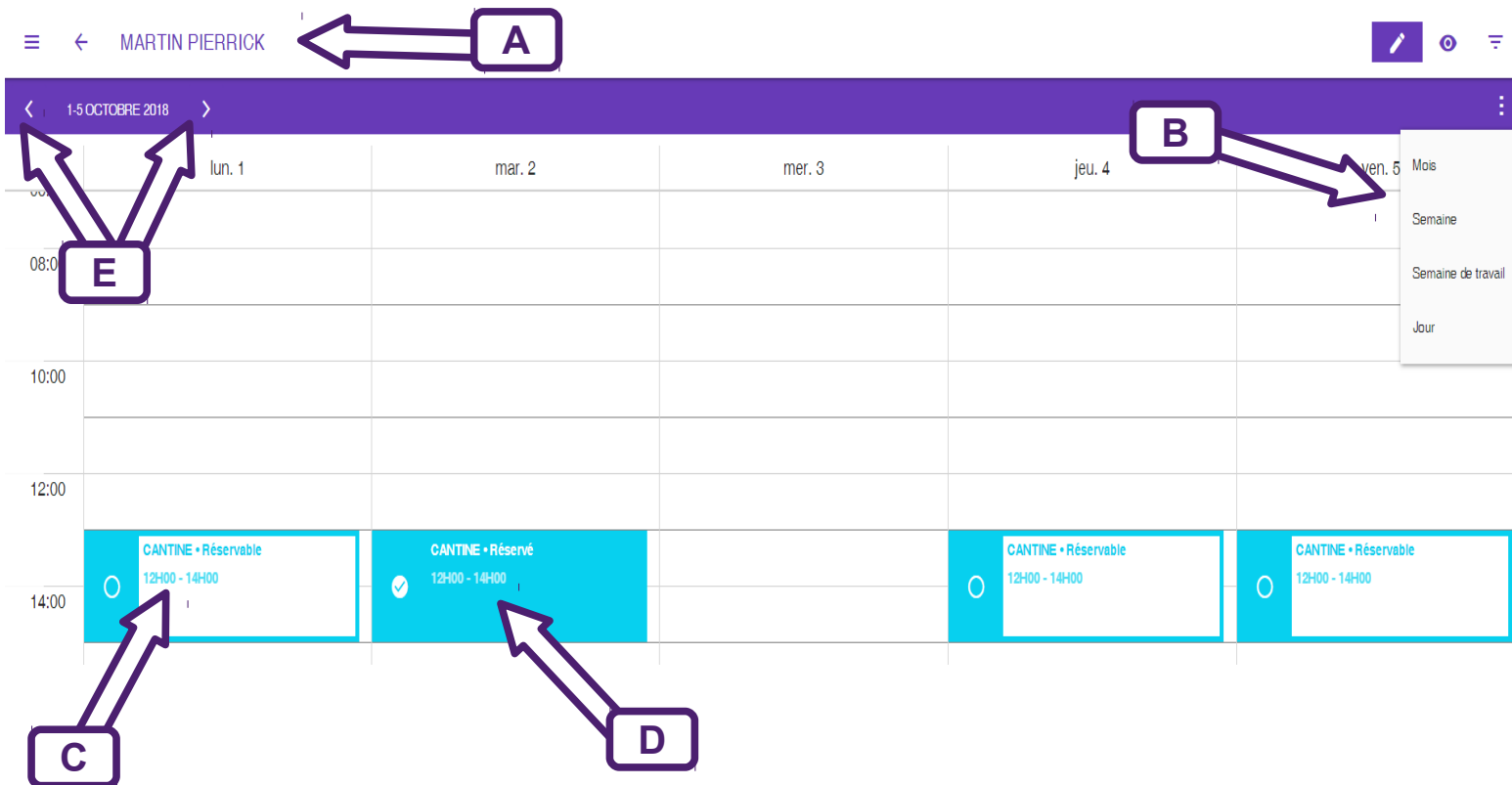
The screenshot shows a mobile application interface with a white modal window titled 'Mon enfant sera absent :'. It contains the following elements:

- Radio buttons for absence duration:**
 - 1 jour
 - 2 jours
 - 3 jours
 - 4 jours
 - 5 jours
- Buttons:** INFORMER and ANNULER

3 Planning Consultation / Réservation / Annulation

Module le plus complet

En cliquant sur ce bouton, vous accédez à un calendrier qui va vous permettre de réserver repas de cantine scolaire et demi-journée ou journée au centre de loisirs. Vous pourrez aussi annuler vos réservations dans certaines conditions.



A/ Le nom de l'enfant concerné est rappelé au dessus du calendrier

B/ Vous avez le choix d'afficher le calendrier en jour, en semaine et en mois

Pour l'affichage en mois, vous ne pouvez pas cocher ou décocher, c'est uniquement prévu pour la consultation

C/ Pour inscrire votre enfant, cliquer sur la case matérialisant le jour désiré

Attention :

Case bleue : vous êtes dans les délais, vous pouvez réserver et cocher « inscription ».



Case grise : Le service est passé.



Case bleue hachurée : Le service de cantine n'a pas encore eu lieu mais vous ne pouvez plus réserver en ligne.



Si vous êtes hors délai pour réserver via portail city, en cas de besoin d'inscription en urgence **pour une cause exceptionnelle**, vous devrez contacter le SERVICE EDUCATION ET LOISIRS par téléphone et confirmer l'inscription de votre enfant par mail portailfamille@maing.fr.

D/ L'enfant est inscrit (mention « réservé » dans la case)

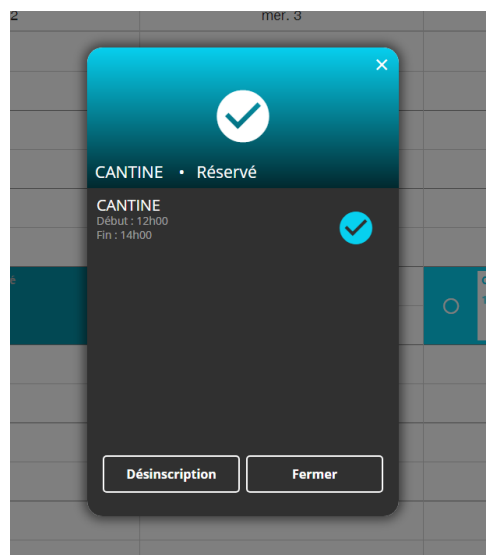
E/ Ces flèches vous permettent de passer d'un jour/semaine/mois à un(e) autre.

Pour supprimer une inscription

Cela n'est possible que dans les délais identiques à ceux de l'inscription, hors délai, la manipulation ci-dessous est inopérante

Cliquer sur le jour à supprimer (il doit être libellé "réservé") – cliquer sur désinscription.

La journée sélectionné a été libérée (libellé : réservable).



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

A PROPOS DE LA RESERVATION

// SECTION CANTINE

Vous pouvez réserver à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année.

Vous avez jusqu'au mercredi minuit pour réserver les repas de la semaine suivante.

En cas d'annulation : vous pouvez annuler vos réservations sur portail city dans les mêmes délais que pour l'inscription – au maximum le mercredi à minuit pour les repas de la semaine suivante.

Si vous voulez annuler un repas en dehors de ce délai pour une raison impérieuse, vous pouvez le faire par téléphone dans les conditions prévues au tableau ci-dessous :

Jour de Cantine	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Annulation possible	Vendredi précédent jusqu'à 11h	La veille jusqu'à 11h	Mardi précédent jusqu'à 11h	Mercredi précédent jusqu'à 11h

En cas d'absence de votre enfant pour maladie, avec fourniture d'un certificat médical, les repas ne vous seront pas facturés.

// SECTION ALSH

Vous pourrez réserver durant une période prédéterminée avant le début de la session de centre de loisirs. La période d'inscription sera annoncée sur le site internet, la page facebook, le panneau électronique de la commune, les panneaux d'affichage et sur panneaupocket. En général, les inscriptions pourront se faire au maximum 2 semaines avant le début du centre pour les petites vacances et 4 semaines avant pour le centre de juillet.

Comme pour la cantine, jusqu'au dernier jour des inscriptions vous pourrez aussi annuler une réservation.

En cas d'absence de votre enfant pour maladie durant 5 demi-journées ou 5 journées consécutives, avec fourniture d'un certificat médical, les demi-journées ou journées vous seront remboursées.

// SECTION GARDERIE

Comme actuellement la garderie fonctionnera de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. La tarification se fera toujours à la demi-heure.

A PROPOS DU PAIEMENT

Plus de tickets pour la garderie ou la cantine. S'il vous reste des tickets à la mise en place du nouveau système de facturation, ils seront décomptés de votre première facture voire des factures suivantes selon le stock de tickets en votre possession. Il vous faudra venir déposer le reliquat de vos tickets en mairie avant le 23 novembre 2018.

Garderie : Vous recevrez sur votre boîte mail une facture en début du mois pour l'utilisation du service le mois précédent. Vous aurez jusqu'au 15 du mois suivant pour vous acquitter de la facture.

Cantine : Vous recevrez sur votre boîte mail une facture en début du mois pour l'utilisation du service le mois précédent. Vous aurez jusqu'au 15 du mois suivant pour vous acquitter de la facture.

ALSH : La facture vous sera transmise par mail après la clôture de la période d'inscription. Vous aurez jusqu'au vendredi précédent la période de centre de loisirs pour vous acquitter de la facture.

Le règlement :

Plusieurs modes de paiement vous seront proposés :

- le prélèvement sur votre compte, il sera effectué dans les jours qui suivent l'envoi de la facture. Si vous optez pour cette facilité de paiement, vous devrez fournir un RIB au service comptabilité.
- le paiement en ligne par carte bancaire, il vous est proposé sur le site de la commune grâce au service télépaiement TIPI mis en place par la direction générale des finances publiques. Il vous suffira de cliquer sur l'icône TIPI et rentrer les coordonnées présentes sur votre facture, puis suivre les instructions du site.
- le paiement en mairie,

Pour la cantine : le mercredi de 13h30 à 17h30 et le vendredi matin de 8h30 à 10h30

- mode de paiement possible :
 - carte bleue
 - espèces
 - chèque

Pour le centre de loisirs, les jours et horaires d'ouverture du service seront annoncés sur le site internet, la page facebook, le panneau électronique de la commune, sur panneapocket et sur la plaquette d'inscription.

- mode de paiement possible :
 - carte bleue
 - espèces
 - chèque

MAJORATION

1. Toute utilisation du service de cantine ou de l'ALSH sans inscription préalable de l'enfant (c'est à dire sans réservation en ligne ou sur le formulaire cantine ou ALSH) donnera lieu à une majoration égale à 50 % du prix du repas, de la demi-journée ou de la journée applicable en temps normal à l'enfant.
2. Toute facture qui n'est pas réglée dans les délais donnera lieu à l'envoi d'un titre de recettes par les services du trésor public et à une majoration de 10 % du montant de la facture.
3. En cas de non transmission de l'attestation CAF indiquant le quotient familial de la famille, le tarif le plus élevé dans la catégorie (maingeois / non maingeois) sera appliqué.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

SERVICE ÉDUCATION ET LOISIRS : 03 27 24 46 39

ADRESSE MAIL : portailfamille@maing.fr

Pour les smartphones, Tapez PORTAIL CITY pour télécharger l'application



Portail.City - Enfance

Cosoluce

Gratuit

Disponible sur :



Voici l'exemple :

